

Le 24 janvier 2022

Monsieur Bruno Le Maire,  
Ministère de l'économie, des finances et  
de la Relance  
139 rue de Bercy  
75012 Paris

Madame Barbara Pompili  
Ministère de la transition écologique  
246, boulevard St-Germain  
75007 Paris

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre

Je vous remercie de votre courrier du 22 décembre 2021 faisant suite à mon courrier du 22 septembre au Président du Directoire de RTE.

Je ne retiendrai qu'un seul point de ce courrier, mais il est majeur ou plus exactement vital au sens premier du terme pour l'avenir du pays dans les décennies à venir, jusqu'en 2050 et au-delà : les hypothèses de consommation retenues par RTE, notoirement sous-estimées selon de très nombreux experts dans la mesure où l'électricité est appelée à devenir la source d'énergie principale et ultra-dominante à l'avenir.

Vous notez dans votre courrier qu'une large concertation publique mobilisant l'ensemble des parties prenantes a été organisée par RTE, ce dont je me félicite. Malheureusement, une oreille trop attentive a été prêtée à un certain nombre d'ONG dont l'objectif affiché est l'instauration idéologique d'une décroissance de l'économie conduisant à la suppression de notre mode de vie de pays développé. Or, il est hautement improbable que ce soit le souhait de l'immense majorité de nos concitoyens, qu'il conviendrait par conséquent de consulter démocratiquement pour avoir leur avis. Ce serait d'ailleurs le moment de le faire en cette période préélectorale pour la présidence du pays...

Par contre, les avis des experts dont les estimations non entachées de biais idéologiques sont beaucoup plus élevées n'ont pas bénéficié de la même attention. Nous tenons d'ailleurs de source sûre que RTE a été soumis à une très forte pression politique de la part du Ministère de la transition écologique afin de ne pas explorer des consommations de référence nettement supérieures à celle de la SNBC. Le Président du Directoire de RTE a cru devoir se soumettre à cette injonction qui constitue en bon français une censure inadmissible, violant de façon flagrante les obligations légales de RTE qui est tenu d'élaborer des prévisions sincères fondées sur une approche prospective répondant à des règles scientifiquement fondées, excluant toute pression extérieure.

Cet état de fait est d'autant plus inadmissible que les ingénieurs et autres experts de RTE ont fait un travail inédit tout à fait remarquable, unanimement reconnu, dont la censure politique a empêché l'exploration de la totalité de l'éventail des possibles. Et le

fait que RTE ait étudié des variantes ne suffit pas : elles constituent certes des avancées, mais d'une part ces variantes ne vont toujours pas assez loin et d'autre part elles n'ont pas donné lieu à des études de scénarios complets.

On reste donc de facto sur un scénario de référence qui limite l'augmentation de la consommation d'électricité d'ici 2050 à 35 % par rapport à la situation actuelle, correspondant à un accroissement annuel moyen d'à peine 1 % par an. Il est urgent de sortir de cette fiction et de prendre en compte des besoins réalistes. Un examen des cibles à atteindre pour décarboner notre économie conduit en fait à une augmentation de 2% par an d'ici 2050, soit au total d'environ 80 %, comparable à celles prises en compte par les deux pays voisins les plus semblables, l'Allemagne et le Royaume-Uni, dont les prévisions d'augmentation de consommation d'électricité se situent plutôt entre 80 et 100 % au même horizon. Cette évaluation a été confirmée par de nombreuses études, et par les Académies en particulier.

La censure gouvernementale sur RTE doit donc cesser pour lui permettre d'explorer un scénario de référence incluant une hypothèse d'augmentation de consommation réaliste, ainsi qu'un taux de pénétration du nucléaire non limité artificiellement à 50 % comme il l'est actuellement. Il en va de la crédibilité des prévisions élaborées qui devront fonder la gouvernance du futur système électrique du pays, gouvernance qui a malheureusement fait gravement défaut depuis 10 ans sous les gouvernements successifs : plus de 10 GWe de moyens pilotables thermiques et nucléaires ont ainsi été inconsidérément supprimés durant cette décennie, dont 9 GWe depuis 2015 comprenant les 1 800 MW de la fermeture « politique » de la centrale de Fessenheim en 2020. Dans son Bilan prévisionnel 2016 publié à l'automne 2015, RTE écrivait pourtant de façon factuelle : **« La très forte augmentation des capacités éolienne et photovoltaïque envisagée n'influe en effet que de manière très limitée sur le niveau de risque du pays. Ce résultat illustre le fait que la contribution de ces filières à la couverture de la défaillance ne permet pas de dégager de marges supplémentaires significatives, car le risque de défaillance reste concentré lors des pointes de consommation le soir en hiver »**. Ce que l'expérience prouve abondamment depuis. Le discours de RTE a ensuite changé pour : le développement des énergies renouvelables est devenu **« un impératif en matière de sécurité d'approvisionnement »**, entretenant l'illusion fallacieuse d'un possible remplacement de moyens pilotables par des éoliennes et des panneaux photovoltaïques, allant manifestement dans le sens attendu par le ministère, poussant à tout prix le développement de ces nouvelles sources d'électricité.

Cette gouvernance gravement défaillante a conduit à la situation dégradée actuelle, caractérisée par une absence totale de marges de sécurité : la France serait aujourd'hui incapable de faire face au pic de consommation de plus de 102 000 MW survenu le 8 février 2012 sans actionner des coupures tournantes, car les importations nécessaires dépasseraient les capacités maximales possibles.

Cette perte de marges a des conséquences plus graves encore, justement dénoncées récemment par le Président de l'Autorité de sûreté qui a déclaré : **« le système électrique français doit aujourd'hui faire face à une double fragilité, qui résulte pour l'essentiel de l'absence de marges et d'un déficit d'anticipation »**. Cette situation ne permet en effet plus de faire face à des aléas qui peuvent toujours survenir sur un système électrique d'une aussi grande complexité. Il a ajouté : **« Une accumulation d'événements (programmés et non-programmés) a conduit à une moindre disponibilité du parc de production nucléaire, illustrant le besoin impératif, souligné à plusieurs reprises ces dernières années par l'ASN, de**

***maintenir des marges dans le dimensionnement du système électrique français afin d'éviter la concurrence des enjeux de sûreté et d'approvisionnement électrique ».***

L'avertissement de l'ASN n'est effectivement pas nouveau : le lointain prédécesseur de l'actuel Président avait déclaré à l'intention des pouvoirs publics au moment de quitter son poste en octobre 2012 : **« Si nous voulons exercer notre métier de gendarme, nous devons être en mesure de fermer telle ou telle installation dangereuse. Pour qu'une telle décision ne prive pas de courant des industriels ou des familles, il faut des marges de production pérennes et fiables ».**

Tout était donc déjà dit depuis longtemps, mais rien n'a été fait par les décideurs qui se sont succédé jusqu'à aujourd'hui. Ils en porteront la responsabilité devant l'histoire, sachant que la situation est devenue irréversible pour de longues années, eu égard aux temps longs qui régissent les évolutions du système électrique, qu'il s'agisse de construire de nouveaux moyens de production ou d'étendre les réseaux. Et, faut-il le souligner, le développement massif des énergies intermittentes que continue à appeler le Ministère de la transition écologique ne permettra en aucune façon de restaurer les marges qui aujourd'hui font défaut, alors même que l'Europe entière se fragilise en arrêtant de nombreuses centrales pilotables, et que la France n'a pas encore renoncé à l'objectif injustifiable d'arrêt de 12 réacteurs de plus d'ici 2035.

Il est urgent d'en tirer les conséquences : après une décennie perdue de gouvernance erratique du système électrique, l'erreur n'est plus permise : 2050 doit se préparer dès maintenant sur la base d'hypothèses de consommation élevées réalistes et loin des illusions idéologiques. Car les besoins en électricité décarbonée seront immenses à cet horizon comme à celui de 2030, résultant des objectifs européens et, s'ils ne sont pas correctement anticipés, ils ne pourront plus être atteints.

C'est la raison pour laquelle je considère que RTE doit impérativement compléter ses prévisions sur cette base pour éclairer les décisions d'investissement. Ne pas le faire constituerait pour RTE une faute majeure au regard de ses obligations légales, qui engagerait également la responsabilité du gouvernement pour inaction. Les citoyens français, devraient également en être démocratiquement informés, car c'est leur avenir et celui de leurs enfants et petits-enfants qui est en jeu.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments cordiaux et respectueux.

Bernard Accoyer



Président PNC-France

Cc : X. Piechaczyk, Président de RTE